

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° **DEL2022_09_10**Intitulé : **PARC D'ACTIVITES DE CROIXMARE - VENTE DU LOT N° 15 AU
PROFIT DE L'ENTREPRISE SEINE ISOLATION***Développement économique - - Développement économique*

*

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Salle du Vieux Moulin sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 16 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 16 septembre 2022 et publié sur le site institutionnel de la Communauté de Communes le même jour

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 35 Représentés : 5

Présents :

M. DIDIER TERRIER, MME STÉPHANIE ETIENNE, M. DOMINIQUE MACÉ, MME CATHERINE MAILLOT, M. LOUIS EUDIER, M. ÉRIC CARPENTIER, MME CÉLINE DAMBRY, M. LIONEL GAILLARD, M. CLAUDE BELLIN, M. VINCENT LEMETTAIS, M. GÉRARD LEGAY, MME RÉGINE HAUZAY, M. ALAIN LOPEZ, MME ODILE DECHAMPS, MME CATHERINE DUCHESNE, M. SYLVAIN GARAND, M. JEAN-MARC DOUCET, M. GILLES COTTEY, MME JOSIANE GILLE, M. JACQUES CAHARD, MME NATACHA BLY, MME VIRGINE BLANDIN, M. GÉRARD CHARASSIER, MME FRANÇOISE DENIAU, M. FRANCIS ALABERT, MME HERLÉANE SOULIER, M. CHRISTOPHE ADE, MME LORENA TUNA, M. FLORIAN LEMAIRE, MME FRANÇOISE BLONDEL, MME MARIE-CLAUDE HERANVAL, M. JEAN-FRANÇOIS LE PERF, MME DENISE HEUDRON, M. THIERRY SOUDAIS, M. LAURENT BÉNARD

Absents représentés :

MME MARTINE LEBORGNE (POUVOIR À M. MACE), M. MARIO DEMAZIERES (POUVOIR À MME DECHAMPS), M. MICHAËL DODELIN (POUVOIR À MME DUCHESNE), MME SANDRINE NORDET (POUVOIR À M. DOUCET), M. ARNAUD MOUILLARD (POUVOIR À MME BLANDIN)

Absents :

M. JEAN-LOUIS LUC, M.ÉRIC RENÉE, M. PASCAL LEBORGNE, M. EMILE CANU, MME CHARLOTTE MASSET, MME DOMINIQUE TALADUN

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE,
Monsieur Mick LEROY

Monsieur Lionel GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Jacques CAHARD soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Communauté de Communes a aménagé un Parc d'activités sur la commune de Croixmare.

L'entreprise Seine Isolation souhaite acquérir le lot n°15 (découpage des parcelles en cours) d'une superficie d'environ 1253 m² sur ce parc d'activités, afin d'y implanter son entreprise. Elle a confirmé cette demande dans son courrier du 16 juin 2022.

Il s'agit d'une entreprise d'isolation industrielle, principalement calorifuge, implantée actuellement à Saint Jacques sur Darnétal. L'entreprise Seine Isolation a été créée le 20 mai 2022, mais la société mère Marne Isolation a été créée en 2011 et compte aujourd'hui 29 salariés. Il est prévu 5 à 8 créations d'emplois pour la nouvelle société Seine Isolation, dans un premier temps.

Par délibération n° 2018-08/11 en date du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire a fixé le prix de vente à 20 € HT le m².

L'estimation des domaines en date du 31 janvier 2022 confirme ce prix de vente de 20€/m² avec une marge de 10 %.

La vente serait ainsi conclue pour un montant d'environ 25 060 € HT.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu le courrier de demande d'acquisition de la société Seine Isolation en date du 16 juin 2021
vu l'avis des domaines en date du 31 janvier 2022,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 14/09/2022

A reçu un avis favorable en Commission développement économique, commerce, emploi, formation et orientation du 18/05/2022

Article 1^{er} – De vendre le lot n°15 d'une superficie d'environ 1253 m² à détacher des parcelles actuellement cadastrées section ZC numéro 8 et 9 à l'entreprise SEINE ISOLATION, représentée par MM. ALVES Christophe, ZEPHIR Eric, ZEPHIR Guillaume, ou toute autre société qui s'y

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

substituerait, au prix de 20€ HT/m² soit environ 25060€ HT, pour implanter les activités de l'entreprise SEINE ISOLATION, tous les frais étant à la charge de l'acquéreur (en dehors des frais de division).

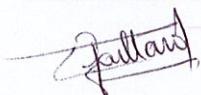
Article 2 - D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente ainsi que tous les autres actes en découlant et notamment l'acte authentique de vente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées .

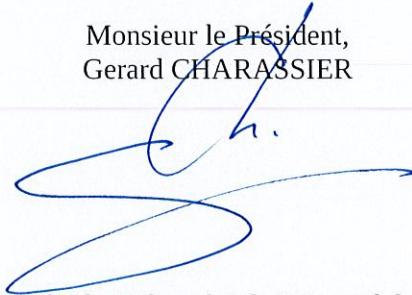
Résultat du vote : unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur le secrétaire de séance,
Lionel GAILLARD



Monsieur le Président,
Gerard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220922-DEL20220910-DE